Liberté
Égalité
Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Vie publique
Au service du citoyen depuis 1978
L'essentiel de Vie publique

Les relations économiques UE / États-Unis

Numéro 15 - Vendredi 2 mai 2025

Les relations économiques entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis sont sous haute surveillance depuis que le président américain, Donald Trump, a déclaré qu'il imposerait des droits de douane supplémentaires à l'UE. Le président américain pointe du doigt le déficit commercial des États-Unis vis-à-vis de l'Europe, ainsi que les mesures prises par l'UE à l'encontre des géants américains de la technologie. Cela soulève des questions cruciales pour l'avenir des échanges économiques transatlantiques. On fait le point.

Pourquoi on en parle ?

La décision des États-Unis de relever sensiblement les droits de douane sur leurs importations a remis le sujet du commerce international au centre de l'actualité. Selon l'administration américaine, il s'agit d'instaurer des mesures réciproques, car elle reproche à la plupart des pays de pratiquer des barrières à l'entrée de leurs marchés qui pénalisent les exportateurs américains. Même si l'Europe ne semble pas être en première ligne des critiques, les échanges entre l'Union européenne et les États-Unis risquent d'être touchés, notamment en cas d'escalade vers une guerre des droits de douane.

Droits de douane américains : où en est-on ?

Mars 2025

Les États-Unis appliquent une hausse de 25% sur toutes les importations d'acier et d'aluminium, y compris européennes, à compter du 12 mars 2025. L'UE annonce vouloir mettre en place des mesures de riposte.

3 avril 2025

Les États-Unis appliquent une hausse de 25% sur toutes les importations de véhicules automobiles. Cette surtaxe doit s'appliquer aussi aux pièces détachées d'automobile, au plus tard le 3 mai 2025.

10 avril 2025

L'Union européenne salue la décision des États-Unis et annonce la suspension de ses propres mesures de rétorsion qui devaient entrer en vigueur le 15 avril. Une fenêtre pour la négociation s'ouvre.

Janvier 2025

L'administration américaine annonce vouloir instaurer des droits de douane supplémentaires sur la plupart de ses importations.

2 avril 2025

Le président américain Donald Trump annonce des droits de douane « réciproques » : Dès le 5 avril, une hausse générale de 10% est appliquée à toutes les importations aux États-Unis (hors pétrole, gaz et or). A partir du 9 avril, des droits majorés sont imposés à certains pays 20% pour l'UE, 34% pour la Chine. La Chine riposte, puis les États-Unis à nouveau.

9 avril 2025

Les États-Unis annoncent la suspension des droits de douane réciproques (sauf pour la Chine) pour une durée de 90 jours. Les droits sont plafonnés à 10% pendant cette période. En revanche, les surtaxes de 25% dans les secteurs de l'automobile, de l'acier et de l'aluminium, restent en vigueur.

Les droits de douane : bons ou mauvais ?

L'objectif derrière l'instauration de droits de douane est de **détourner la consommation vers les biens et services nationaux**, plutôt qu'importés. L'idée est de permettre aux entreprises locales de reconstituer des marges perdues et d'instaurer un cercle vertueux où les recettes issues des droits de douane soutiennent l'ouverture de nouvelles usines et l'emploi. Mais les perspectives d'amélioration économique peuvent produire un **renforcement de la monnaie nationale**, ce qui rend paradoxalement les produits exportés moins compétitifs à l'étranger. En parallèle, la hausse des prix des biens touchés par les droits de douane alimente l'inflation. In fine, c'est le consommateur national qui perd du pouvoir d'achat.

LES MOTS DANS L'ACTU

Balance commerciale

Elle représente la différence entre la valeur des exportations et des importations de biens. Si la balance commerciale est excédentaire, cela signifie que le pays exporte plus de produits qu'il n'en importe. A l'inverse, la balance est dite déficitaire lorsque le pays importe plus qu'il n'exporte.

Droits de douane

Il s'agit d'un instrument de politique commerciale. Ce sont des taxes sous forme de tarifs (en ajoute un pourcentage selon la valeur de la marchandise) ou des quotas pour renchérir et réduire l'accès aux importations.

Des liens économiques forts entre l'Europe et les États-Unis

L'Union européenne et les États-Unis, forts de près de 800 millions de personnes, sont des colosses économiques : ensemble, ils réalisent **43% du PIB mondial** et **30% du commerce mondial**. Leurs relations en matière de commerce et d'investissement sont les plus développées au monde. La valeur des échanges entre les deux partenaires, qui ont doublé sur les dix dernières années, dépasse 1 600 milliards d'euros. L'UE enregistre en 2023 un léger surplus global (biens et services) de 48 milliards, environ 3% du total des échanges.

Un excédant européen dans les biens...

Avec plus de 20% des exportations de l'UE, **les États-Unis sont la première destination pour les biens européens.** En revanche, pour les importations vers l'UE, les États-Unis arrivent en deuxième position (13,1%), derrière la Chine (21,3%). L'UE enregistre traditionnellement un excédent commercial avec les États-Unis sur les biens, qui a doublé depuis 2014 pour atteindre près de 200 milliards d'euros en 2024. L'UE exporte, par exemple, environ quatre fois plus de voitures et près de trois fois plus de biens agricoles en valeur aux États-Unis que dans le sens inverse.

Les échanges de biens entre l'UE et les États-Unis entre 2014 et 2024 (en milliards d'euros)

Source: Eurostat •

...mais un déficit dans les services

Dans les échanges de services, la situation est inversée : les **États-Unis ont obtenu un surplus de 110 milliards d'euros en 2023**, notamment grâce aux rémunérations pour usage de la propriété intellectuelle. Parmi les services figurent les profits réalisés en Europe par les **géants du numérique** comme Google, Amazon, Facebook ou Apple. Si l'on tient compte des échanges de biens et de services, les deux partenaires sont plutôt complémentaires.

Des machines européennes contre du gaz américain

Les exportations de marchandises de l'UE vers les États-Unis et celles des États-Unis vers l'UE diffèrent sensiblement : l'Europe exporte surtout des biens avec une **plus-value élevée**, tandis que l'**énergie** est le premier poste des importations américaines en Europe, notamment depuis la guerre en Ukraine. Entre 2021 et 2024, les importations de gaz américain ont plus que doublé pour atteindre 45,1 milliards de m3.

Principaux biens exportés par l'UE aux États-Unis

Principaux biens importés par l'UE depuis les États-Unis

Champions mondiaux des investissements

Les investissements mutuels de l'UE et des États-Unis sont les plus importants au monde. En 2022, les investissements directs étrangers (IDE) entre ces deux partenaires ont dépassé les 5 300 milliards d'euros, soit plus que l'ensemble de l'économie française et italienne combinée. Les entreprises européennes investissent dix fois plus aux États-Unis qu'en Inde et en Chine réunies. Et c'est réciproque : **l'UE est de loin la première destination pour les investissements américains**. Ces investissements contribuent à stimuler la croissance, à créer des emplois et à diversifier les économies des deux côtés de l'Atlantique.

Euro contre dollar

L'euro est aujourd'hui la **deuxième monnaie la plus utilisée dans le monde**, juste derrière le dollar américain. Elle est utilisée pour les transactions et aussi comme monnaie de réserve par les banques centrales. Le dollar reste la référence pour la valeur des autres monnaies. Mais l'émergence de l'euro et de l'Union économique et monétaire a permis à l'UE d'apparaître comme un marché de taille, capable de concurrencer le dollar. Après des débuts difficiles qui ont fait tomber la valeur de l'euro en-dessous de celle du dollar (on parle de parité quand 1 euro = 1 dollar), la monnaie unique a atteint un plus haut niveau en 2008 à près 1,6 dollar. Depuis cette date, sa valeur a lentement baissé, retombant sous la parité, et aujourd'hui elle oscille **entre 1 et 1,20 dollar**. Le dollar reste toujours dominant et il confère aux États-Unis un avantage notable : comme il est massivement utilisé dans le monde, les États-Unis peuvent emprunter en émettant de la dette dans leur propre monnaie, ce qui réduit leur contrainte financière extérieure.

LE CHIFFRE CLÉ

5,7 millions

C'est le nombre total d'emplois américains soutenus par le commerce et les investissements avec l'UE, d'après le Conseil européen :
- **2,3 millions d'emplois** grâce aux exportations américaines vers l'UE ;
- **3,4 millions** grâce aux investissements des entreprises européennes aux États-Unis.

Existe-t-il un accord de libre-échange entre l'UE et les États-Unis ?

Il n'existe pas d'accord de libre-échange entre l'UE et les États-Unis. Le projet de TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership), appelé également Traité de libre-échange transatlantique (TAFTA), négocié entre 2013 et 2017, n'a pas abouti. Le commerce entre l'UE et les États-Unis est régi par les règles édictées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Depuis 1997, elles sont complétées par l'accord de coopération douanière entre l'UE et les États-Unis (élargi en 2004). Il vise notamment l'assistance mutuelle en matière douanière et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement. En 2021 a été créé le **Conseil du commerce et de technologie UE - États-Unis** (TTC) afin d'approfondir la coopération économique et technologique.

Les reproches américains sont-ils justifiés ?

Les États-Unis reprochent à l'UE de vendre outre-Atlantique, tout en protégeant leurs propres marchés par des barrières aux producteurs américains. Mais **le déficit global des États-Unis avec l'UE est faible** (inférieur à 1% des échanges) et cela dans les biens est en partie résorbé par un excédent dans les services. Des deux côtés de l'Atlantique, on pratique des droits de douane, jusqu'ici ils ont été faibles et assez proches. Mais l'administration américaine critique aussi la TVA au sein des pays de l'UE. Elle s'applique pourtant à tous les produits, pas seulement aux produits américains. Enfin, les États-Unis pointent du doigt les **barrières non tarifaires** mises en place par l'UE, comme les normes sanitaires, environnementales ou encore les régulations dans le secteur numérique.

Comment l'UE peut-elle répondre ?

La Commission européenne a déclaré être opposée au retour du protectionnisme prôné par les États-Unis et vouloir protéger entreprises, travailleurs et consommateurs européens via une réaction ferme. Quatre réactions sont possibles à une hausse jugée injustifiée des droits de douane :
- se tourner vers l'Organisation mondial du commerce (OMC) et porter plainte devant l'Organe d'appel ;
- ne rien faire, espérer que les producteurs trouvent des débouchés ailleurs et chercher des accords commerciaux avec d'autres partenaires ;
- entrer en négociation avec les États-Unis et proposer des concessions ;
- riposter avec des droits réciproques et déclencher une guerre commerciale.

L'extrait de la Doc'

États-Unis, le ressac de la puissance

Le dollar américain bénéficie du statut de monnaie refuge. A la tendance à s'apprécier dans les périodes d'incertitude, notamment géopolitique, ce qu'illustrent les pics simultanés de l'indice réel du dollar et de l'indice global d'incertitude politique, ou encore l'appréciation de la part de la dette internationale libellée en dollars à la suite de la crise financière de 2008 - et ce malgré l'origine américaine de celle-ci. Ce statut contribue un avantage à l'économie américaine par gros temps, bien que l'affaiblissement associé de la compétitivité-prix des entreprises américaines à l'exportation vienne nuancer ce constat.

Découvrez le catalogue

Vous pouvez consulter les lettres thématiques déjà publiées sur notre site www.vie-publique.fr

Sondage

Êtes-vous abonnés à nos autres lettres ?

- La lettre d'actualité de Vie publique (tous les mardis)
- La bibliothèque des rapports publics (tous les quinze jours)
- La lettre de la Documentation française (tous les trimestres)

Terminer

Vous recevez cet email car vous êtes abonné à la newsletter L'essentiel de Vie publique.
Se désabonner, Gérer mes abonnements

Pour être sûr de recevoir nos communications, ajoutez lettres@information.dila.gouv.fr dans votre carnet d'adresse.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, contactez-nous.

© Direction de l'information légale et administrative